Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_68-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°5

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	55
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

REDON Agglomération est membre de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique. L'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique est un établissement public industriel et commercial. Il négocie et mène les procédures permettant de constituer un stock foncier en amont de la phase de réalisation de projets d'aménagement public. L'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique intervient à la demande des communes, des EPCI membres et des autres personnes publiques.

REDON Agglomération est représentée au sein de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

VU les statuts de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_68-DE

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de valider les représentations suivantes de REDON Agglomération au sein de Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique :**

Titulaire	Suppléant
Rémi BESLE	Hubert DU PLESSIS

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34